

# La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

## Zuydcootoise



Oct  
2021

**Vendredi 8 octobre**  
**Espace Robert Merle**  
**Assemblée Générale**  
Longe Zuydcoote

**Samedi 9 octobre à 9h**  
**Rendez-vous au Point Infos,**  
**front de mer**  
**Découverte des épaves**  
**de la plage de Zuydcoote**  
avec Bruno Pruvost

**Samedi 16 octobre - Salle Pierre Lamstaes**  
**Atelier cosmétique au naturel**  
Le Courtil des Simples

**Dimanche 7 novembre**  
**Salle des sports/Espace Robert Merle**  
**Cap Rando Littoral**  
Cap sur la Forme

**Mercredi 10 novembre**  
**Espace Robert Merle**  
**Défilé de la Saint Martin**  
Zuydcoote Animations

**Jeudi 11 novembre**  
**Parvis église St Nicolas**  
**Cortège Cimetière Militaire**  
**Dépôt de gerbe**  
**Commémoration Armistice 1918**  
UNC-AFN

**Jeudi 11 novembre**  
**Espace Robert Merle**  
**Loto**  
Les Judcoot'Lussen

**Samedi 13 et**  
**dimanche 14 novembre**  
**Théâtre avec Emmanuel Valloy**  
Zuydcoote Animations

**Mardi 16 novembre de 14 à 18h**  
**Espace Robert Merle**  
**Bourse aux jouets :**  
**dépôt des jouets**  
Le CCAS et Zuydcoote Animations

**Mercredi 17 novembre de 10 à 17h**  
**Espace Robert Merle**  
**Bourse aux jouets : vente**  
Le CCAS et Zuydcoote Animations

**Dimanche 21 novembre**  
**Baraqu'à jeux**  
Les Zébrillons du jeu

**Du samedi 27 au**  
**dimanche 28 décembre**  
**Marché de Noël**  
Zuydcoote Animations

## SORTIES NATURE

**Organisées par la Communauté Urbaine de Dunkerque**  
**Inscription au 03 28 59 64 95**  
**ou ecocitoyennete@tud.fr**

**Mercredi 20 octobre, 14h30**  
**RDV 359 route des sept planètes,**  
**Ateliers du Cadre de Vie**  
**Pépinières à Coudekerque-Village**

## Couleurs d'automne du Bois des Forts

Venez flâner au long des petits sentiers du Bois des Forts en humant l'odeur des feuilles mortes et de l'humus.

Appréciez les couleurs de l'automne et les fruits que la nature nous offre avant l'arrivée de l'hiver.



## COMMENT TÉLÉCHARGER SON ATTESTATION DE VACCINATION CERTIFIÉE CONTRE LA COVID-19 ?



Télécharger votre attestation de vaccination certifiée en toute autonomie, depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone :

- Aller sur le site : <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>
- Suivre les instructions

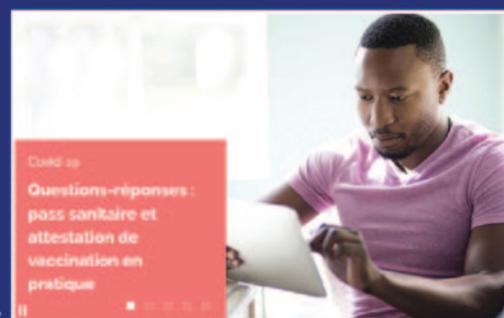
### Pour vous aider, un tutoriel est mis à votre disposition :

- Cliquez sur : « Questions-réponses pass sanitaire et attestation de vaccination en pratique » visible en page d'accueil du site ameli.fr
- Retrouver le lien à la fin de l'article « Un téléservice pour télécharger directement son attestation de vaccination Covid-19 ».

Si vous avez reçu une notification sur votre compte ameli, vous pouvez également télécharger votre attestation directement depuis cet espace

### Des questions sur l'usage du pass sanitaire ou la politique vaccinale ?

Consultez le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire> ou contactez le numéro vert coronavirus 0 800 130 000



Accéder directement au site en flashant le QR code





Zuydcootoises, Zuydcootois,

Durant ce mois de septembre, nous avons pu constater que nous sortons doucement de cette pandémie de COVID – 19. Les activités reprennent tout doucement et avec prudence.

Les manifestations réapparaissent. Beaucoup de Zuydcootois ont participé à la visite de la ferme Nord, ouverte à l'occasion des journées du Patrimoine et nous avons pu participer au festival d'archéologie qui a proposé de magnifiques ateliers de découverte pour les enfants. Le sport réinvestit les lieux et début novembre, nous aurons une belle manifestation organisée par Cap sur la forme, proposant des randonnées sur notre beau territoire dunaire.

La municipalité a choisi de relancer petit à petit les festivités pour les anciens. Nous démarrerons avec le goûter de Noël en décembre.

Nous sommes attachés aux liens que nous pouvons créer avec nos anciens, aussi le CCAS a mis en place pour 8 mois, un accompagnement personnalisé des personnes âgées ou vulnérables sur notre commune. Progressivement certains membres du CCAS viendront présenter le dispositif aux personnes concernées.

Quant à nos jeunes Zuydcootois, ils pourront retrouver le centre de loisirs durant les vacances d'automne.

Vous pourrez le constater dans cette gazette, l'agenda s'étoffe à nouveau et nous sommes heureux de retrouver une vie associative dans notre village.

En ce qui concerne les infrastructures du village, des travaux de voirie ont démarré rue Jean Moulin et les maisons face à la mairie vont, dans les semaines à venir, faire l'objet de démolition par le bailleur FOH, propriétaire. A terme, 5 maisons seront proposées en location sociale.

En attendant, je serais heureuse de vous retrouver dans les différentes activités, théâtre, festival, bourse aux jouets, marché de Noël, etc ... proposées sur notre commune dans les semaines à venir.

Florence VANHILLE  
Maire de Zuydcoote

## Sommaire

Hommage	4
Retour sur images	6
Infos	7
Autrefois	12

## Permanences

### Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 4 octobre en mairie, sur rendez-vous au 03 28 29 90 00  
Si besoin contactez le 03 28 61 52 44

### Permanence de l'Assistante Sociale

Madame DENYS et Madame VANDERHAEGHE, assistantes sociales assurent le secteur de Zuydcoote aux lieux de permanences ci-dessous :  
A la mairie de Ghyvelde, 154 bis rue Nationale, le mardi  
Au CCAS de Bray-dunes, 341 av du Général de Gaulle, le jeudi 2 septembre.  
En raison du Covid-19, les permanences se font sur rendez-vous au 03 59 73 47 20. Le port du masque est obligatoire.

### Permanences de M. CHRISTOPHE, Député de la circonscription

Contactez le bureau à Bourbourg  
11, rue du Marché aux fruits au 09 62 64 50 59  
pour prendre rendez-vous

### Permanence du CCAS

Madame LEMPEREUR, adjointe déléguée aux affaires sociales et au logement assure une permanence chaque mardi de 9h à 11h sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

### Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 22 octobre en Mairie  
sur rendez-vous au 03 28 29 90 00  
Si besoin contactez le 03 74 02 00 85

### Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes  
Tél. 03 28 29 96 20  
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30  
Mercredi : Fermeture  
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

### Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes  
Tél. 03 28 29 96 20  
Sur rendez-vous : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h

### Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h  
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer  
Rue de la République, Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1, Tél. 08 11 71 59 59

## Un Hommage est fait à Jean-Paul Belmondo

L'espace Robert Merle s'est revêtu des affiches et scènes du tournage du film « Week-End à Zuydcoote ».

En 2014 Zuydcoote mettait à l'honneur le cinquantième anniversaire du tournage du film et nous continuerons à mettre en valeur le film, ses acteurs et ses figurants.



## Allocation "Etudiants"



**Comme les années précédentes, le Centre Communal d'Action Sociale va octroyer une allocation aux lycéens en classe de terminale et aux étudiants.**

### Conditions à remplir :

- Être domicilié sur la commune au 1er janvier 2021
- Justifier d'une inscription en classe de terminale ou dans l'enseignement supérieur
- Avoir au maximum 26 ans au 30 juin 2021

### Catégories prises en considération :

- Lycéens en classe de terminale
- Étudiants en région dunkerquoise
- Étudiants hors région dunkerquoise

Les étudiants en contrat d'apprentissage passé avec un employeur, donc rémunérés car en alternance, ne sont pas bénéficiaires de cette allocation.

Les inscriptions dans des cours par correspondance ne sont pas acceptées.

### Modalités d'attribution et de versement :

Le montant de l'allocation est déterminé par la commission administrative en fonction du nombre de demandes. L'allocation sera versée par virement du Trésor public, courant décembre 2021. Chaque demandeur sera averti par courrier sur leur boîte mail du montant de l'aide qui lui sera attribué.

Attention ! Seuls les dossiers déposés complets seront examinés !

### Documents à joindre obligatoirement au dossier :

- une photocopie recto verso de la carte d'identité ;
- un certificat de scolarité ;
- un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant bénéficiaire ;
- la fiche de renseignements, à retirer sur le site internet [www.zuydcoote.fr](http://www.zuydcoote.fr) ou en Mairie, dûment complétée et signée.

**Les dossiers sont à retourner en Mairie pour le samedi 6 novembre dernier délai.**

Tout dossier incomplet ou déposé avec retard ne sera pas pris en compte.

### Arrêtés municipaux

- **N° M 79/2021 : Changement de coffret ENEDIS en trottoir 82 rue de la Résistance du 11/10 pendant 5 jours calendaires**

*Mesures :* Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit rue de la Résistance :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h
- La circulation se fera dans les deux sens, par basculement sur la chaussée opposée

Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

- **N° M 82/2021 : Branchement gaz en traversée de chaussée D302 rue du Général de Gaulle du 29/09 pendant 20 jours calendaires**

*Mesures :* Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit rue du Général de Gaulle :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h
- La circulation se fera dans les deux sens, par basculement sur la chaussée opposée

Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

- **N° M 83/2021 : Remise à niveau de fontes avenue du Général de Gaulle 15/09 pendant 7 jours calendaires** (Entreprise SADE CGTH – LAMBLIN TP)

*Mesures :* Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit au droit du 113/115 rue du Général de Gaulle :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h
- La circulation se fera dans les deux sens, par basculement sur la chaussée opposée

Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.



**CABARET « LE TOUR DU MONDE »**  
Vendredi 16 juillet avec Emmanuel Valloy organisé par Zuydcoote Animations



**INAUGURATION DU PÉRISCOLAIRE** Lundi 30 août dernier, l'association PROXI SERVICES a rejoint ses locaux

## Nouveau service aux personnes âgées ou isolées ou en situation de handicap



Le Centre Communal d'Action Sociale a signé une convention de partenariat avec l'association Unis cité afin d'éviter l'isolement des personnes. Cette association est à l'origine du service civique et propose à des jeunes un engagement solidaire.

Mme LEMPEREUR et Mme LECOINTRE, membres du CCAS, accompagnées d'un représentant de l'association se déplaceront au domicile pour présenter les personnes susceptibles de vous aider, de vous accompagner.

Auparavant, à l'aide du répertoire des personnes vulnérables, un rendez-vous sera fixé.

De novembre 2021 à juin 2022, 4 jeunes seront présents dans la commune 3 demi-journées par semaine (le mercredi toute la journée, le mardi ou jeudi après-midi).

Une fois par semaine, vous souhaitez avoir de la compagnie, faire des jeux de société, vous promener, faire les courses dans le village ou aller à la bibliothèque... Ce service est pour vous !

VOUS SOUHAITEZ AVOIR DE LA COMPAGNIE UNE FOIS PAR SEMAINE ?



Des jeunes viennent vous rendre visite gratuitement pour discuter, faire des jeux, vous accompagner dehors, vous aider sur l'ordinateur... et prendre le temps de vous connaître

ACTION MISE EN PLACE PAR LE CCAS DE ZUYDCOOTE ET L'ASSOCIATION UNIS-CITÉ

VOUS ÊTES INTERESSÉS ? VOUS POUVEZ CONTACTER LE CCAS DE ZUYDCOOTE AU 03 28 29 90 00




## UNIS-CITÉ RECRUTE

- 72 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE**
- 580€ PAR MOIS**
- 30H SEMAINE / 8 MOIS**
- AGIR POUR DES CAUSES VARIÉES**

INSCRIPTION - UNISCITE.FR





## Unis-Cité Recrute

L'association Unis-cité est à l'origine du service civique et propose à des jeunes de 16 à 25 ans un engagement solidaire.

Unis-Cité recrute de nouveaux collaborateurs dans toute la France et recherche en permanence de nouveaux talents, de nouvelles compétences et de nouvelles énergies !

Pour candidater, envoyez votre candidature spontanée soit directement à la région qui vous intéresse, soit à [recrutement@uniscite.fr](mailto:recrutement@uniscite.fr)

**Antenne Unis cité Dunkerque**

**44 quai des Hollandais 59140 Dunkerque**

**Tél. 07 70 19 63 65 - Email : [dunkerque@uniscite.fr](mailto:dunkerque@uniscite.fr)**

## Information du Centre Communal d'Action Sociale

Que vous soyez une personne seule ou en couple, dès lors que vous êtes hospitalisé(es) pour maladie, accidents ou autre... et que suite à cette hospitalisation vous avez besoin d'une aide à domicile au retour chez vous, il est impératif de contacter l'assistante sociale de l'hôpital avant de rejoindre votre domicile.

Elle vous guidera dans les démarches de demande d'APA d'urgence. Elle pourra aussi vous diriger vers votre mutuelle qui peut éventuellement prendre en charge quelques heures.

### Pourquoi faire ces démarches avant ?

- Seule l'assistante sociale de l'hôpital peut faire débloquer une APA d'urgence
- Les dossiers traités par la voie traditionnelle prennent souvent 4 mois avant d'être débloqués

Le CCAS reste à votre écoute et peut vous aider dans toutes vos démarches.



## Fin des tarifs réglementés du gaz naturel

Dans le cadre de la fin du tarif réglementé du gaz, vous serez amené à changer d'offre. Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour décider de garder votre fournisseur ou d'en changer. Ne basez pas votre choix uniquement sur le prix. Comparez leur évolution, les modes de paiement et tous les frais annexes.

Vous pouvez d'ores et déjà souscrire un nouveau contrat en offre de marché avec le fournisseur de votre choix. Cette démarche est gratuite. Elle n'entraîne pas d'interruption de la fourniture du gaz ni de changement de compteur.

Si vous n'avez rien fait d'ici le 30 juin 2023, vous passez automatiquement sur une offre de marché proposé par Engie. Dans tous les cas, il n'y aura pas de coupure de service. Mais attention : vous serez peut-être démarché à domicile. Certains fournisseurs pratiquent un démarchage intensif et abusif, soyez vigilant.

Pour comparez les tarifs des fournisseurs : [comparateur.energie-info.fr](http://comparateur.energie-info.fr)

## BAFA

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune de Zuydcoote, dans le cadre de son Contrat Enfance Jeunesse, propose pour 2021 de financer votre BAFA (base et perfectionnement).

Attention seuls 2 zuydcootois pourront en bénéficier.

**Si vous souhaitez devenir animateur, inscrivez-vous en mairie avant le 31 décembre 2021.**

## Avis des affaires maritimes

Les démarches d'autorisation de pêche aux filets, calés sur la grève dans la zone de balancement des marées dans le département du Nord, pour l'année 2022 pourront être déposées ou envoyées à la Délégation à la mer, au littoral et à la navigation intérieure - 257, rue de l'école maternelle 59140 Dunkerque du 1<sup>er</sup> octobre délai de rigueur jusqu'au 31 octobre, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.



## Vous souhaitez découvrir le golf, sport de précision !

Vous avez jusqu'au 17 octobre pour participer aux nombreuses initiations gratuites données au Golf Blue-green Dunkerque Grand Littoral. Profiter d'un sport de plein air est un véritable atout en cette période particulièrement fragilisée.

## Vous souhaitez vous marier, quelles démarches ?

Il vous faut retirer un dossier en mairie dès que la date de l'évènement est choisie et vue en accord avec le service état civil. Ce dossier est à rendre au plus tard 2 mois avant la cérémonie.

### Pièce à fournir :

- Le dossier de mariage dûment complété (avec les attestations sur l'honneur complétées par les époux et les déclarations remplies par les témoins).
- La copie intégrale des actes de naissance des futurs époux et des éventuels enfants qu'ils ont en commun
- La copie de la carte d'identité des futurs époux et des témoins
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une attestation notariée en cas de contrat de mariage

Ces pièces sont celles pour un dossier « standard », des situations peuvent nécessiter des documents complémentaires, renseignements en mairie au 03 28 29 90 00.

## Et si on plantait local ?

**La nouvelle brochure PLANTONS LE DECOR® est arrivée !**

Participez à la sauvegarde de la biodiversité de notre territoire en plantant des arbres et arbustes d'essences locales ainsi que des variétés fruitières et légumières de nos terroirs.

Retrouvez toutes les informations utiles ainsi que les bons de commande :  
En téléchargeant la brochure sur le site [www.plantonsledecor.fr](http://www.plantonsledecor.fr)

Au format papier dans votre mairie et/ou maison de quartier

Commandes jusqu'au 30 octobre, livraison le 27 novembre matin au Lac d'Armbouts-Cappel.

Renseignements Ludovic CHAMBRIN au 03 28 59 64 95

Service Information et éducation au développement durable, Direction de la Communication et du numérique.



## Cimetière, Titulaire d'une concession : Quels sont vos droits et devoirs ?

### Vos droits :

- Le titulaire peut faire inhumer toutes les personnes de sa famille dans une concession familiale.
- Le titulaire peut choisir de faire creuser un caveau ou une sépulture pleine terre. Il peut également faire ériger un monument funéraire ou procéder au fleurissement de la tombe.
- L'ensemble des aménagements ne doit pas avoir d'impact sur les emplacements voisins ou le domaine public.
- Le titulaire d'une concession peut effectuer une donation de son vivant de sa concession dans deux cas :
  - A un héritier du même sang en cas de défunt déjà inhumé
  - A toute personne si aucun défunt n'a été inhumé.

### Vos devoirs :

- Le titulaire à l'obligation d'entretenir sa parcelle afin d'assurer la propreté et la sécurité du site.
- L'objet de la concession, l'emplacement détenu par le titulaire ne peut pas être utilisé pour une autre fin que celle pour laquelle il a été conclu l'acte de concession.
- L'acquiescement du prix et/ou du renouvellement à échéance.

### Préparation à l'approche de la Toussaint

Le nettoyage et l'entretien des tombes : rénovation des plaques, peinture des gravures, etc. sont à faire avant le mercredi 27 octobre. Merci de votre compréhension.

## Elagage et abattage

Comme vous le savez, les haies doivent être entretenues notamment du côté des voies communales. Merci d'entretenir vos arbres, branches et racines susceptibles de dépasser sur le domaine routier communal, entravant la circulation des piétons.

### Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques. Les 4 déchetteries sont ouvertes au public du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-17h30. Les dimanches et jours fériés : 8h30-12h15. Respectez les gestes barrières et le port du masque. Pour toute information : [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr) N° Vert 0 800 22 45 57 (appel gratuit depuis un poste fixe)

### Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron      Vendredi : bleue

### Déchets verts

Rappel des solutions possibles pour traiter les déchets verts

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine)
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous (voir ci-dessous).
- Chaque mardi après-midi 13h30- 17h et samedi matin 9h-12h possibilité de déposer les déchets dans la benne derrière la mairie. Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur [www.dunkerque-grandlittoral.org](http://www.dunkerque-grandlittoral.org)

### Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12 € ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets. En cette période de COVID-19, la Communauté Urbaine mandate « Trisélec » pour intervenir chez les administrés qui en font la demande.

## Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut	heures	haut.
1	V	09:18	4.40	26	22:02	4.60	31	03:13	2.20	16:03	2.10
2	S	10:42	4.70	37	23:14	5.00	45	04:54	2.05	17:31	1.75
3	D	11:41	5.10	53	----	----	---	06:05	1.65	18:29	1.30
4	L	00:05	5.45	61	12:25	5.50	69	06:54	1.25	19:13	0.90
5	M	00:44	5.75	77	13:00	5.75	84	07:33	1.00	19:52	0.65
6	M	01:18	6.00	91	13:31	5.95	97	08:11	0.85	20:31	0.50
7	J	01:49	6.15	101	14:02	6.15	105	08:48	0.75	21:10	0.40
8	V	02:24	6.25	107	14:38	6.25	108	09:27	0.70	21:50	0.40
9	S	03:01	6.25	107	15:17	6.25	105	10:06	0.70	22:30	0.45
10	D	03:42	6.15	101	16:00	6.15	95	10:46	0.75	23:11	0.65
11	L	04:28	5.95	89	16:49	5.95	81	11:28	0.90	23:55	0.95
12	M	05:22	5.60	73	17:50	5.65	64	----	----	12:16	1.15
13	M	06:27	5.25	56	19:04	5.25	49	00:49	1.35	13:18	1.45
14	J	07:45	4.90	43	20:37	5.00	41	02:05	1.65	14:44	1.65
15	V	09:25	4.80	43	22:12	5.15	47	03:37	1.80	16:17	1.60
16	S	10:47	5.05	53	23:20	5.45	59	05:03	1.60	17:37	1.25
17	D	11:45	5.35	66	----	----	---	06:10	1.30	18:35	0.90
18	L	00:12	5.70	71	12:29	5.65	77	06:58	1.10	19:20	0.70
19	M	00:52	5.90	81	13:02	5.80	85	07:37	1.00	19:58	0.65
20	M	01:25	5.95	87	13:33	5.90	89	08:11	0.95	20:32	0.65
21	J	01:55	6.00	90	14:04	6.00	90	08:43	0.90	21:04	0.70
22	V	02:26	6.00	89	14:35	6.00	88	09:15	0.90	21:34	0.80
23	S	02:56	5.95	86	15:04	5.95	84	09:46	0.90	22:04	0.90
24	D	03:23	5.85	80	15:34	5.85	76	10:17	1.00	22:34	1.05
25	L	03:52	5.70	72	16:06	5.70	67	10:47	1.15	23:02	1.25
26	M	04:23	5.50	62	16:40	5.45	56	11:17	1.35	23:33	1.50
27	M	04:54	5.20	51	17:19	5.10	45	11:52	1.55	----	----
28	J	05:38	4.85	39	18:24	4.80	34	00:12	1.75	12:38	1.80
29	V	07:09	4.55	30	19:51	4.60	28	01:08	2.05	13:43	2.00
30	S	08:30	4.50	29	21:12	4.65	32	02:24	2.15	15:08	2.00
31	D	08:52	4.70	38	21:29	5.00	45	03:01	2.05	15:41	1.70

## Le Velo et Vous !

Samedi 4 septembre, en partenariat avec le CCAS de la commune, l'ADAR Flandre Maritime était à Zuydcoote et proposait des petits circuits en vélos adaptés. La matinée s'est déroulée dans la convivialité, dans la joie, la bonne humeur et en musique avec le car podium des Dunes de Flandre et Zuydcoote Animations.

Merci aux organisateurs, à la Cabane aux délices pour les friandises et aux participants pour ce beau moment de partage !





## Divagation de chiens Rappel

**La divagation des chiens est interdite sur la commune (arrêté municipal du 2 juillet 1984).**

Un chien est considéré comme divagant dès lors où il n'est plus sous la surveillance effective de son maître (+ de 100 m) ou s'il se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument permettant son rappel.

Quand vous vous promenez sur la voie publique, votre animal doit obligatoirement être tenu en laisse, porter une muselière s'il fait partie des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie ou en cas de comportement agressif ou mordeur.

Aussi gentil soit-il, votre animal de compagnie peut avoir des réactions quelquefois inattendues et provoquer des dommages matériel ou corporel ou s'attaquer à des personnes ou des animaux.

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

N'oublions pas le respect d'autrui !

Ramasser les déjections de votre animal est un acte tout simplement responsable et qui permet de maintenir notre lieu de vie propre et accueillant.

## Libre Expression

En cette période de rentrée, nous avons été alertés par plusieurs responsables ou membres d'associations locales, zuydcootoises ou sur le territoire de la CUD, de leurs difficultés à renouer avec leurs adhérents. La crise sanitaire étant passée par là, nombre d'associations ont été à l'arrêt de longs mois. Et en cette rentrée, elles peinent à retrouver leurs adhérents, leurs bénévoles, ce qui met en péril financier certaines structures et pourrait aboutir à la fermeture de nombre d'entre elles.

Nous lançons donc un appel : il est temps de se retrouver ! Après le repli individuel imposé par la crise sanitaire, nous avons tous et toutes besoin de revenir au collectif. Les associations le permettent. Ce qu'elles proposent, ce n'est pas qu'une pratique d'activités, quelles qu'elles soient, culturelles, éducatives, environnementales, sportives ou d'aide aux personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap ou d'exclusion, mais c'est aussi la possibilité de faire ensemble, indispensable à notre société. Voilà pourquoi, il est important qu'associations et adhérents se retrouvent enfin ! Les mairies peuvent vous renseigner, n'hésitez pas à les contacter !

Contact : BoucheryFerynFinance@gmail.com

**Mercredi 6 octobre après-midi**

**Camion Mobil'Optique**

Place de la gare



## Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle  
(à côté de la Mairie)

Ouvert en drive les mardis  
5 et 19 octobre de 16h à 18h

## Préventions seniors : pensez télé alarme !



Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées, isolées ou dépendantes, le service de téléassistance est un dispositif technique qui offre une solution efficace.

Il s'agit bien souvent d'un bracelet placé au poignet. En cas de besoin une simple pression sur le bouton d'appel d'urgence déclenche un contact avec l'opérateur, 24h/24 et 7j/7 pour obtenir rapidement de l'aide ou du secours. En fonction de la situation et de vos demandes lors de votre inscription, la famille, un voisin pourra être prévenu. Vous pourrez ainsi être autonome en toute sécurité.

Pour vous renseigner, vous pouvez contacter le CCAS de la commune au 03 28 29 90 00



## Tué dans une bagarre à Zuydcoote

# 1896

Il s'agit d'une rixe entre jeunes gens, au cours de laquelle l'un d'eux a été tué à coups de pied et à coups de poing.

Les nommés : Marteel Constant Louis, âgé de 18 ans, né à Zuydcoote, le 7 octobre 1877, marin-pêcheur, demeurant à Zuydcoote et Deswelle Edmond Auguste, âgé de 19 ans, né à Zuydcoote le 27 octobre 1876, marin-pêcheur, demeurant à Zuydcoote, sont poursuivis pour coup et blessures volontaires, ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Le dimanche 26 janvier 1896, vers 10 h du soir, à Bray-Dunes, le sieur Thooris, accompagné de deux de ses camarades, Emile Leclerck et Henri Vanhille, passait, en état d'ivresse, devant l'estaminet Ardaens d'où les accusés sortaient au même instant, accompagnées de deux jeunes filles.

Thooris ayant adressé à ces dernières des plaisanteries de mauvais goût, les accusés y répondirent, et presque aussitôt Marteel s'élança sur Thooris, le renversa et le frappa avec acharnement à coups de poing et à coups de pied ; il fut bientôt rejoint par Deswelle.

Ce dernier, après s'être débarrassé de sa veste se précipita à son tour sur Thooris et lui porta aussi de violents coups de pied sur toutes les parties du corps.

La victime parvint cependant à se relever et à prendre la fuite, mais arrivé au pied d'une haie, elle tomba épuisée sans avoir eu la force de la franchir.

Thooris, relevé par Leclerck et Vanhille était dans un triste état.

Il se traînait avec peine et ne cessait de répéter qu'il pouvait aller jusqu'à la maison de sa mère.

La mère de ce jeune homme ne crut pas que l'état de son fils était aussi grave, et, au lieu de faire venir un médecin, elle se contenta de lui faire absorber quelques tasses de tisane.

Le lendemain, le malheureux expirait en l'absence de sa mère, qui faillit devenir folle en apercevant le corps inanimé de son fils, son seul soutien, elle



qui est veuve et reste avec six enfants presque tous en bas-âge.

M. l'officier de santé Ryckelinck fut appelé pour constater le décès et il déclara que Thooris était mort des suites de lésions internes.

L'autopsie qui a été pratiquée par le docteur Duriau, ne laisse subsister aucun doute à cet égard.

Ces individus ont subi au moment de leur arrestation, un très long interrogatoire, à la mairie de Zuydcoote.

Les renseignements recueillis sur les accusés ne leur sont pas favorables.

Marteel est un très solide gars qui paraît plus que son âge. Il passe pour un violent querelleur et il a la réputation d'être un coureur de filles.

Quant à Deswelle, on ne s'explique pas comment il a pu prêter aide à Marteel pour assommer Thooris. Ils sont écroués à la Maison d'Arrêt de Dunkerque.

Le 6 mars 1896 s'ouvre le procès à la cour d'Assises de Douai.

Six témoins sont cités, ce sont, Denis Collerie, brigadier de gendarmerie de Rosendaël, Henri Bryckaert, Henri Vanhille et Emile Leclercq tous les 3 âgés de 20 ans et pêcheurs à Zuydcoote, François, maire de Zuydcoote et Marie Desmidt, 18 ans, pêcheuse à Bray-Dunes.

Les dépositions de ces divers témoins confirment les faits relatés dans l'acte d'accusation.

Les accusés sont défendus par M. Dubron et Dhooghe, qui réclament toute l'indulgence du jury.

Après une brillante plaidoirie de leurs avocats, Constant Marteel n'a été condamné qu'à deux ans de prison et son complice Deswelle a été acquitté.